



## DEMAIN EN -apdu

La quatrième réunion de l'Assemblée des personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 9 décembre, à 17 h 45. Cette assemblée sera en mode virtuel. À l'ordre du jour notamment : prévisions budgétaires 2025-2026, élection au Comité d'élection, suivi du dossier Bedford, relations de travail avec le CSSDM et préoccupations des milieux.

— EDA

## DERNIER RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES

### 3<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE PLACEMENT

Vous avez jusqu'à 23 h 59 aujourd'hui, le 8 décembre, pour participer à l'assemblée de décembre. Pour plus de détails, consultez le [BIS](#) numéro 14.

## AVIS DE DÉCÈS

L'Alliance a appris avec regret le décès de monsieur André Langevin, enseignant à l'école Saint-Marc. Au service de CSSDM depuis 2008, il a aussi notamment enseigné aux écoles Sans-Frontières et Marguerite-Bourgeoys. Il était actif au sein du Conseil d'établissement et du Comité de participation des enseignant·e·s aux politiques de son école. Toutes nos condoléances à ses collègues et à sa famille.

## MANQUE D'ÉCOUTE DU CSSDM C'EST ASSEZ !

Le 3 décembre, vous étiez près de 130 écoles et centres à répondre à l'invitation de l'Alliance à un grand dîner syndical. Cette rencontre visait à faire le point sur les relations de travail avec le Centre de services scolaire de Montréal et à lancer une action collective pour démontrer notre unité. Votre participation massive a permis d'exprimer un message clair : nous en avons assez de l'entrave à l'Alliance et de l'exclusion du personnel enseignant des décisions qui façonnent son quotidien. Bravo pour votre mobilisation énergique et déterminée !

### UN DIALOGUE QUI S'ECCRIT

Comme nous l'avons exposé, nos relations de travail se sont fragilisées depuis 2021, avec l'abolition des élus scolaires et les changements à la direction générale de l'employeur. Depuis, les espaces de dialogue ont peu à peu disparu, laissant place à des pratiques d'exclusion, d'entrave et à un flagrant manque d'écoute. Les exemples présentés — et détaillés dans les [BIS](#) numéros 13, 14 et 15 — parlent d'eux-mêmes : décisions prises sans consultation, espaces participatifs vides de leur sens, messages ignorés ou renvoyés dans le vide.

Au cours de ce dîner, vos collègues des écoles Charles-Bruneau (primaire) et Jeanne-Mance (secondaire) ont également illustré avec force les effets concrets dans leurs milieux de la sourde-oreille du CSSDM.

### VOTRE MOBILISATION COMpte

Malgré des lettres et interventions auprès du centre de services, les communications demeurent entravées. Mais même si les portes se ferment, vous refusez de baisser les bras. C'est cette ténacité qui porte le mouvement, qui garde le dossier vivant et qui oblige l'employeur à faire face à ses responsabilités.

Votre mobilisation a été remarquable et elle doit continuer. Ce qui s'est joué le 3 décembre, c'est votre capacité à vous faire entendre et à défendre la qualité de l'école publique montréalaise. Ensemble, continuons à faire valoir notre indignation au Centre de services scolaire de Montréal !

Si ce n'est déjà fait, évaluez le manque d'écoute et la conduite du centre de services : [Bulletin du CSSDM](#). Pour suivre l'évolution du dossier ou voir la présentation, consultez cette page web : [Le CSSDM n'écoute pas les profs !](#)



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



**LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !**  
IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.



Académie Dunton

Photos : Courtoisie



École Alice-Parizeau

# COMPENSATION EN LIEN AVEC LE MÉCANISME DE COMPOSITION DE LA CLASSE

L'Alliance s'est vite mise en action depuis l'application du nouveau mécanisme de composition de la classe en 2024-2025. D'abord, elle s'est assurée que toutes les cohortes du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) soient considérées par l'employeur et que l'établissement des indices de difficulté des cohortes soit conforme à l'*Entente nationale*. Nous vous invitons à consulter [cette section du site de l'Alliance](#), qui regroupe l'ensemble des documents élaborés par l'Alliance sur le sujet. Elle contient également une compilation de l'ensemble des cohortes, tant pour l'année scolaire 2024-2025 que pour l'année scolaire 2025-2026.

## ABSENCE DE MESURE D'ATTÉNUATION POUR 2024-2025

Pour la dernière année scolaire, des postes de technicien·ne·s en éducation spécialisée (TES) en lien avec le mécanisme ont été affichés, tant au primaire qu'au secondaire, pour soutenir les cohortes dont le pourcentage était le plus élevé. Malheureusement, aucun n'a été pourvu. Devant cet état de fait, toutes les cohortes concernées doivent recevoir une compensation jusqu'à épuisement de l'enveloppe associée au mécanisme.

## QUELLES COHORTES ONT DROIT À LA COMPENSATION ?

Étant donné la contrainte de l'épuisement des sommes disponibles prévue à la convention, il était impossible de connaître à l'avance l'ensemble des cohortes qui feraient l'objet d'une compensation. Maintenant que l'exercice est terminé, on peut confirmer que le paiement s'appliquera pour toutes les cohortes de 15 % et plus au primaire et de 10 % et plus pour le secondaire. Pour le primaire, une partie des cohortes de 14 % fera aussi l'objet d'une compensation, puisqu'il restait des sommes dans l'enveloppe. Il s'agit des 22 premières cohortes de 14 %. Pour plus de précision, la dernière cohorte qui bénéficie d'une compensation au primaire est celle de 6<sup>e</sup> année de l'école Notre-Dame-de-Grâce. Pour vérifier si votre cohorte doit en recevoir une, il faut consulter [ce tableau](#).

Nous rappelons que **les cohortes n'incluent pas les classes d'adaptation scolaire et les classes d'accueil. Seules les classes ordinaires sont considérées pour la compensation.**

## MONTANT PAR GROUPE

Le montant par groupe des cohortes ciblées est établi à 4 000 \$ selon les balises de l'*Entente nationale*. Ce montant est distribué essentiellement au prorata du temps passé avec les élèves. Ainsi, pour le primaire, un·e prof titulaire recevra une portion plus grande par groupe qu'un·e prof spécialiste. Cependant, comme la ou le prof spécialiste est amené·e à travailler avec plusieurs groupes de plusieurs cohortes identifiées, elle ou il n'est pas pour autant pénalisé·e. Chaque cas est unique et le montant versé varie d'une personne à l'autre.

## QUI A DROIT AU PAIEMENT ?

Presque toutes et tous les profs ayant travaillé en 2024-2025 avec des groupes ordinaires des cohortes visées par une compensation doivent avoir reçu un montant à la paie du 4 décembre 2025. Cependant, les

paramètres de l'*Entente nationale* prévoient que les suppléant·e·s occasionnel·le·s n'y ont pas droit. Cela inclut les personnes qui ont effectué un remplacement indéterminé n'ayant pas mené à un contrat (moins d'un mois). Les personnes ayant été absentes une partie de l'année verront également leur proportion du montant diminuer proportionnellement à la durée de leur absence.

## COMPLEXITÉ DE L'EXERCICE

L'Alliance est pleinement consciente de la complexité de cette compensation. Il faut cependant comprendre que les règles de distribution des sommes, aussi complexes soient-elles, découlent de l'*Entente nationale* et sont claires. Il n'y a donc pas de cas par cas possible. Nous savons aussi pertinemment que des cohortes difficiles ne feront pas l'objet d'une compensation. En ce sens, nous rappelons que l'élément principal pour déterminer le pourcentage de difficulté des cohortes est la proportion de plans d'intervention par rapport au nombre d'élèves dans la cohorte. Si vous avez des questions ou que des doutes persistent au sujet de la compensation liée au mécanisme, vous pouvez contacter l'Alliance à [info@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:info@alliancedesprofs.qc.ca) pour que nous analysions votre situation.

Sur le même sujet, voir aussi le communiqué de l'employeur en [cliquant ici](#).



Marie Contant, vice-présidente  
Sébastien Bergeron, conseiller

## SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES SPÉIALISTES

Les élèves du primaire reçoivent 25 heures de services éducatifs par semaine. En moyenne 20 h 30 de la part des titulaires, au moins 4 h 30 de la part des spécialistes.

Le nombre d'heures prévu est inscrit à titre indicatif dans le *Régime pédagogique*, donc non prescriptif :

- 2 heures pour l'éducation physique à tous les cycles du primaire (à titre indicatif);
- anglais langue seconde et disciplines artistiques : temps alloué déterminé par l'école;
- 2 disciplines artistiques parmi l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Une des deux disciplines artistiques choisies par l'école doit être enseignée à une cohorte d'élèves en continuité de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

**Extrait du document [Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire](#)**

## FORMATION SYNDICALE

### MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE

— TOUS LES SECTEURS

— CAF  
— PH

Le rôle de personne déléguée est plus qu'un rôle de porte-parole des enseignant-e-s auprès de la direction. Sa tâche consiste également à organiser les assemblées syndicales dans l'établissement, voir à la mobilisation, assurer une communication entre les différents comités syndicaux, etc. L'Alliance veut s'assurer que les personnes déléguées aient tous les outils dont elles ont besoin pour jouer leur rôle et ainsi valoriser l'importance de l'implication syndicale au sein de notre profession. Si ce rôle vous intéresse, cette formation s'adresse à vous.

Cette session de formation, réservée exclusivement aux personnes déléguées des établissements, se tiendra **le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance.

Pour permettre la libération des participant-e-s, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 9 janvier 2026** en utilisant ce formulaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter



Melissa Hernandez par courriel :  
[formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).

●  
Patrick Trottier, vice-président  
Jehanne Blaise, vice-présidente

## VOTRE SAVOIR-FAIRE MÉRITE UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE !

— FP

Une formation destinée aux enseignant-e-s de la formation professionnelle (FP) sur la reconnaissance des modules se tiendra **le 22 janvier 2026, de 12 h 30 à 16 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Il s'agit d'une formation avec libération syndicale. Un dîner sera servi sur place.

La reconnaissance des modules est la clé pour valoriser officiellement votre expertise et transformer vos années de pratique en modules reconnus. Notre objectif est de vous accompagner efficacement dans cette démarche cruciale pour la priorité d'emploi et le développement votre carrière comme enseignant-e en FP au Centre de services scolaire de Montréal.

La formation est conçue pour aller à l'essentiel et vous outiller concrètement pour l'élaboration de votre dossier de reconnaissance de modules. Nous en détaillerons les bénéfices pour votre statut professionnel et votre carrière. Nous démystifierons chaque phase de la démarche. Cette préparation concrète vous permettra de déposer au plus tard le 1<sup>er</sup> mars prochain votre demande avec toutes les pièces justificatives nécessaires, vous donnant ainsi un modèle solide pour bonifier votre dossier d'année en année.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h, le vendredi 9 janvier 2026**, en utilisant ce formulaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Melissa Hernandez par courriel à : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).

Ne laissez pas votre expertise demeurer invisible. L'Alliance vous offre l'accompagnement nécessaire pour faire reconnaître sa pleine valeur !



●  
Eric Girard, vice-président  
Vincent Hamel-Davignon, conseiller

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE

Vos collègues du Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées 2024-2025 souhaitaient mettre de l'avant la Journée internationale des droits de la personne qui se tient annuellement le 10 décembre depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Pour sensibiliser et mobiliser les membres de la société, dont vos collègues et vous, autour des droits fondamentaux, il est essentiel que vous dénoncez l'injustice et écoutez les voix trop souvent ignorées. Vos choix et vos paroles construisent une culture de dignité et d'équité au quotidien.

Vos droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à l'égalité et à la liberté d'expression, ne peuvent malheureusement



pas être tenus pour acquis. C'est pourquoi le thème pour 2025 est *Droits humains, nos essentiels de tous les jours*.

●  
Amélie Piché Richard, vice-présidente

## SOIREE DES FÊTES POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES !

Le jeudi 27 novembre dernier, les personnes déléguées et les membres du Conseil d'administration ont célébré dans une ambiance festive et divertissante lors d'un souper-spectacle au Balcon. Une soirée enjouée, remplie de bonne humeur et de rires !



●  
Sue Bradley, vice-présidente  
Eric Girard, vice-président



# JOURNÉE PÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE ET DEMI-JOURNÉE EN TÉLÉTRAVAIL

Il est venu aux oreilles de l'Alliance que plusieurs directions d'écoles ont permis que la deuxième partie de la journée pédagogique institutionnelle du 3 décembre dernier puisse se faire en télétravail.

Nous ne pouvons qu'encourager ce type d'initiative de la part de l'employeur. Cependant, ce fractionnement de journée ne doit pas être comptabilisé dans le 25 % de journées pédagogiques en télétravail, comme convenu dans l'*Entente nationale*. Nous vous rappelons que le 17 octobre dernier, afin d'éviter un litige, le Centre de services scolaire de Montréal

(CSSDM) a avisé l'Alliance qu'il transmettrait à ses directions d'établissements une consigne indiquant que les journées pédagogiques en télétravail doivent être complètes et non fractionnées.

Si votre direction a décidé d'inclure dans le 25 % cette demi-journée pédagogique en télétravail, il serait impératif d'aviser le soussigné :

[patrick.trottier@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:patrick.trottier@alliancedesprofs.qc.ca)

● **Patrick Trottier, vice-président**



## L'ALLIANCE PRÉSENTE À LA GRANDE MANIFESTATION INTERSYNDICALE DU 29 NOVEMBRE

Le 29 novembre, l'Alliance a pris part activement à la vaste manifestation intersyndicale qui a réuni environ 50 000 personnes dans les rues de Montréal. Cette mobilisation d'envergure s'inscrivait dans un contexte de tensions croissantes entre le mouvement syndical et le gouvernement caïste.

### DÉFENSE DES DROITS SYNDICAUX

Les membres de l'Alliance se sont joint-e-s à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et aux autres organisations syndicales présentes pour dénoncer les lois et projets législatifs antisyndicaux, qui fragilisent la capacité de négociation des travailleuses et travailleurs de tous les secteurs. Ces mesures s'inscrivent dans une tendance inquiétante visant à réduire l'influence des syndicats et à restreindre les mécanismes de protection collective.

### OPPOSITION AU VIRAGE À DROITE DU GOUVERNEMENT

Les participant-e-s ont également mis en lumière leur préoccupation face au virage à droite du gouvernement de la CAQ, marqué par des politiques qu'elles et qu'ils jugent nuisibles à la justice sociale, au financement adéquat des services publics et au respect des conditions de travail. Ces orientations gouvernementales accentuent les inégalités et compromettent la qualité du réseau scolaire public.

### PROTECTION DES SERVICES PUBLICS SOCIAUX

Au-delà des revendications strictement liées à l'éducation, la FAE a rappelé que la défense des services publics — santé, éducation, services sociaux — est indissociable des luttes syndicales actuelles. En marchant aux côtés des

autres secteurs, nous avons réaffirmé l'importance de protéger et de renforcer les services publics, essentiels à la cohésion sociale et au bien-être des citoyennes et citoyens.

### UN MESSAGE DE SOLIDARITÉ ET DE DÉTERMINATION

La présence nombreuse des membres de l'Alliance à cette manifestation démontre la solidarité intersyndicale et l'ampleur du mouvement de contestation envers les orientations gouvernementales actuelles. En s'associant à cette mobilisation historique, l'Alliance réaffirme son engagement envers la défense de l'école publique, des travailleuses et travailleurs du secteur public et des droits syndicaux fondamentaux.

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière  
Marie Contant, vice-présidente**



© Alliance

# POWER UP : UNE FORMATION POUR GAGNER !

Fin novembre et début décembre, plusieurs de vos collègues, tant de l'Alliance que des syndicats affiliés à la FAE, ont participé à la formation internationale *Power up*, qui a réuni des militantes et militants du monde entier. Plus de 9 000 personnes issues de 500 organisations différentes se sont connectées pour bâtir ensemble des campagnes gagnantes.

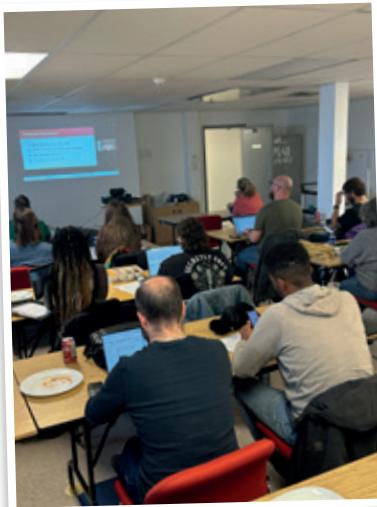
Les quatre séances ont permis d'aborder des thèmes essentiels, comme le choix des mots, la reconnaissance des leaders naturels et leur rôle, les manières de convaincre vos collègues pour passer à l'action et, finalement, la construction de stratégies gagnantes. Alternant théorie et exercices pratiques, cette formation visait avant tout à renforcer vos pratiques de mobilisation.

*Power up* n'est que le début ! D'autres formations sur les fondements de l'organisation militante sont à venir en 2026. D'ici là, à vous de transformer ces apprentissages pour bâtir des campagnes qui font la différence.



C'était un plaisir de voir un si grand intérêt pour cette formation.

•  
**Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière  
 Marie Contant, vice-présidente**



**LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !  
 IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.**



École de la Petite-Bourgogne



École Georges-Vanier



École Honoré-Mercier



École Jeanne-Mance



École Joseph-François-Perrault



École La Visitation



École Léonard-De Vinci



École Louis-Dupire



École Louis-Joseph-Papineau



## LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !

### IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.



École Lucien-Pagé



École Ludger-Duvernay



École Notre-Dame-des-Neiges



École Louis-Riel



École Notre-Dame-du-Foyer



École Ste-Odile



École St-Gabriel-Lalemant





# LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !

## IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.





# LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !

## IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.



# LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !

## IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.



École St-Jean-de-Matha



École St-Anselme



École St-François-Solano



École St-Grégoire-le-Grand



École Sts-Martyrs-Canadiens



École St-Pierre-Apôtre



École Victor-Rousselot



École Victor-Doré



Centre Hochelaga-Maisonneuve



Centre St-Paul